

ELECTION DU 22 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

CONSEIL DE PUF^R Lettres, Arts et Sciences Humaines

Collège des IATSS

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU les statuts de l'UF^R Lettres, Arts et Sciences Humaines,
VU les procès-verbaux de scrutin du 22/02/2018,

PROCLAME ELUS à la date du : **26 FEV. 2018**

En qualité de membre du Conseil de Lettres, Arts et Sciences Humaines

Sièges à pourvoir : 4

M. Thierry ROSSO	Liste : SNPTES
Mme Farida FERRERO	Liste : AGIR
Mme Patricia CHIARAMONTE	Liste : SNPTES
M. Laurent TORRE	Liste : AGIR

Nice, le **26 FEV. 2018**
Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,

**Le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis**




Pr. Emmanuel TRIC

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant soit la décision de la Commission de Contrôle.